

## Retraite

### Négociation de fusion AGIRC-ARRCO

Le 17 novembre 2017, s'est tenue la dernière séance de négociation sur la fusion en un seul régime de retraite complémentaire des régimes AGIRC (cadres) et ARRCO, fusion prévue par l'accord du 30 octobre 2015 que la CGT n'a pas signé.

Le document soumis à la signature des organisations syndicales par le patronat (80 pages) reprend l'intégralité des dispositions antérieures et des accords successifs de l'AGIRC et de l'ARRCO. Il reprend en particulier les dispositions profondément régressives de l'accord d'octobre 2015 :

► baisse de la pension de 10%, pendant 3 ans, si un salarié ne recule pas son âge de départ sans décote d'un an, ce qui anticipe un éventuel recul de l'âge de départ en retraite de 62 à 63 ans ;

recul de la date de revalorisation des retraites du 1er avril au 1er novembre ;

à partir du 1er janvier 2019, plus d'acquisition de nouveaux droits pour la garantie minimale de points des cadres ;

revalorisation de la valeur d'achat et de la valeur de service du point tenant compte d'un facteur de soutenabilité financière qui n'exclut plus une baisse de la valeur de service donc des retraites, ce qui va au-delà des dispositions de l'accord d'octobre 2015 ;

mise en place d'un pilotage semi-automatique du régime, avec une négociation tous les 4 ans sur les paramètres et une réduction du pouvoir de décision du Conseil d'administration.

La transformation de la cotisation AGFF en cotisation ordinaire et la disparition de l'association AGFF est un des rares points positifs de cet accord. Cette cotisation pour le financement des départs entre 60/62 ans et 65/67 ans faisait l'objet d'un chantage permanent de la part du Medef, en menaçant de supprimer le financement des départs avant 65 ans.

La justification de la fusion des régimes AGIRC et ARRCO pour les signataires d'octobre 2015 était le déficit des deux régimes. Force est de constater que le nouveau régime sera lui aussi déficitaire et que la question d'un accroissement des ressources est toujours refusée par le patronat.

La négociation de novembre 2017 n'est pas seulement le dernier acte de l'accord d'octobre 2015, il est aussi le premier acte de la future réforme des retraites prévue par M. Macron pour 2018.



Le candidat à la présidence de la République prévoyait ce printemps de mettre en place un pilotage financier du système de retraite faisant du niveau des retraites et pas du niveau des ressources la principale variable d'ajustement, à l'image du système suédois.

Les propositions du Medef pour le régime unifié AGIRC-ARRCO sont cohérentes avec cet objectif de régression sociale.

La CGT appelle le monde du travail à la plus grande vigilance, dès le début de la concertation sur la réforme des retraites Macron prévue en 2018, et présentera des propositions de progrès social pour garantir l'avenir du système de retraite.

## Retraité(e)s :

### la bombe sociale

**Les prévisions pour les 10 prochaines années** sont apocalyptiques, la majorité des retraités et encore plus des futurs retraités sera de plus en plus pauvre.

Les prévisions sont sombres la valeur moyenne à partir du salaire médian qui baissera de 45% verra retraites, elles aussi baisser de 35% à l'horizon 2035.

**Aucune fatalité** la boucle infernale moins de pouvoir d'achat, moins de consommation, nous entraîne dans un gouffre sans fin au nom de la mise en concurrence et du taux de profit le plus élevés.

Les choix sociaux de baisse des retraites vont s'accélérer au 01 janvier, avec une ponction supplémentaire de 1.7%, réduisant la participation des retraites au fonctionnement de l'économie et à l'aide apporté à leurs enfants ou petits-enfants.

**L'appauvrissement d'un grand nombre de retraités** aggravera la situation dans un contexte de chômage particulièrement chez les jeunes.

**C'est un contre sens social et économique assumé par nos dirigeants orientations ignorantes au nom d'intérêts et d'une vision purement financière. Ces conceptions économiques qui sont à la base de cette récession que nous vivons depuis 20 ans, sont le véritable obstacle pour sortir de ce cercle vicieux. (- de pouvoir d'achat +de chômage +d'emploi précaire = un monde de plus en plus inégalitaire et des profits exorbitants)**

# La pauvreté en Corse

selon le rapport de l'INSEE publié le 06 11 2017.

## En Corse, un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

La Corse est la région de France de province la plus touchée par la pauvreté monétaire. En 2014, 20,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 14,5 % en moyenne de province. Ainsi, 54 720 personnes font partie d'un ménage où le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 1 018 € par mois.

## Les inégalités de niveau de vie y sont importantes.

En Corse, cette différence est due essentiellement à la faiblesse des revenus des plus pauvres qui sont inférieurs de 12 % à ceux de la France de province.

## Sans la redistribution des revenus (prestations sociales et impôts), les écarts entre les plus pauvres et les plus aisés seraient bien plus forts.

En particulier, sous l'effet favorable des prestations sociales, qui représentent 29,2 % de leur revenu disponible, le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes progresse de 57 %, passant de 6 040 € à 9 485 € par an. Ainsi, 19 000 insulaires (environ 6% de la population) sortent du seuil de pauvreté sur l'île.

Sur l'île, la part des prestations familiales dans le revenu disponible des ménages est plus faible qu'ailleurs, la Corse comprend en effet peu de familles nombreuses, par contre, celle des minima sociaux y est plus élevée, ces allocations (allocation aux adultes handicapés, RSA, minimum vieillesse ...) pèsent davantage dans le revenu des personnes seules, notamment les femmes.



## Par ailleurs, les retraites et pensions jouent un rôle essentiel, notamment dans les communes hors influence urbaine.

Dans la région, la part des retraites et pensions dans le revenu disponible est plus élevée qu'en province (31,3 % contre 29,8 %), en lien avec la pyramide des âges de la population : 27,8 % des habitants de l'île ont plus de 60 ans. Cependant, sur l'île, la part des revenus d'activités reste importante, notamment chez les 60-74 ans où elle est très au-dessus de la moyenne de province (44,9 % contre 30,4 %).

Le poids des minimas sociaux dans le revenu disponible des plus âgés est également supérieur dans la région (+ 2 points). En effet, les bénéficiaires du minimum vieillesse sont proportionnellement plus nombreux qu'en province (10,8 % des 65 ans ou plus contre 3,3 %).

Cet état des lieux justifie la démarche revendicative de la CGT qui, refusant d'opposer actifs et retraités, insiste au contraire sur la nécessité d'une convergence inter générationnelle favorable à une hausse substantielle des revenus liés au salaire, à la pension et aux prestations sociales.

En ce sens, les journées de mobilisation de septembre, octobre et novembre 2017 sont autant d'actions qui ne demandent qu'à s'amplifier. Il est vital d'opposer à la morgue d'un pouvoir au service des puissants, la solidarité de toute une population. La CGT s'y emploiera avec la persévérance qu'anime une juste cause.

*Malgré un climat social et politique  
qui se dégrade,  
l'USR CGT 2b vous souhaite de  
bonnes fêtes de fin  
d'année*